

COMMISSION D'APPEL

Tél : 04 76 26 87 72

Mail de la commission : appel@isere.fff.fr
(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

AUDITION DU MARDI 17/01/2017.

APPEL REGLEMENTAIRE

RELEVÉ DE DÉCISION

Composition de la commission d'appel du district :

Président : G. DENECHERE

Présents ; A SECCO (Secrétaire), V. SCARPA, G. BISERTA, J. M. KODJADJANIAN.

DOSSIER N° 19: Appel du club de MANIVAL de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 13/12/2016, parue le 15/12/2016. PV N° 322.

Match: FC2A 2 / MANIVAL 2 – U15 – 1^{ère} DIVISION - POULE B - DU 10/12/2016.

La commission : Infirme la décision de la commission des règlements, et donne match à jouer à une date à fixer par la commission sportive.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.